



# Le marché du travail suisse en 2023 poursuit sa phase de normalisation

**Berne, 09.01.2024 - Le 9 janvier 2024, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a publié les derniers chiffres concernant le marché du travail suisse en 2023. En raison de l'évolution conjoncturelle plus faible, le chômage n'a reculé en 2023 que jusqu'au printemps. Depuis, le chômage augmente légèrement, partant d'un niveau historiquement très bas. Il en résulte pour l'année sous revue 2023 un taux de chômage annuel moyen de 2 %, ce qui représente une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2022 (2,2 %). Dans ce contexte, l'assurance-chômage enregistre un excédent de recettes de 2,79 milliards de francs.**

Bien que la demande de main-d'œuvre faiblisse légèrement, de nombreuses entreprises continuent à faire part de difficultés à recruter de la main-d'œuvre qualifiée. Alors que la rareté due à des raisons conjoncturelles est appelée à diminuer quelque peu, les causes structurelles de la rareté de la main d'œuvre qualifiée demeurent. Ainsi, le nombre de personnes quittant actuellement le marché du travail pour partir à la retraite est supérieur à celui des jeunes actifs entrant sur le marché du travail. En Suisse, la participation au marché du travail est très élevée en comparaison internationale et a continué à augmenter depuis 2010. Une nouvelle augmentation est possible, mais n'est pas très aisée à obtenir. De bonnes conditions-cadres, permettant aux travailleurs de s'adapter à l'évolution des conditions du marché du travail et de rester motivés à offrir leur force de travail, sont un élément déterminant pour une participation élevée au marché du travail.

## Rétrospective du chômage en 2023 : taux le plus bas depuis 2001

L'évolution positive du marché du travail de l'année précédente s'est poursuivie au début de l'année, avant que normalisation progressive ne se produise à compter de mars 2023. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières a augmenté modérément au cours de l'année, passant de 1,9 % (janvier 2023) à 2,2 % (décembre 2023). Le taux de chômage total en 2023 s'est monté à 2,0 %, ce qui représente le taux le plus bas depuis 2001. L'ampleur de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) versée a constamment diminué par rapport à l'année précédente. En janvier 2023, les indemnités RHT ont été versées à 228 entreprises et 3289 travailleurs. Des valeurs aussi basses ont été atteintes pour la dernière fois avant le début de la crise liée à la COVID.

Le nombre de chômeurs s'élève à 93536 en moyenne annuelle pour 2023 et est donc inférieur de 6041 unités (-6,1 %) au chiffre de 2022. À compter de janvier, le nombre de chômeurs inscrits n'a cessé de diminuer, partant d'un niveau initial déjà inférieur à la moyenne au regard des dernières années (100776 personnes). En juillet, le nombre de chômeurs a de nouveau augmenté pour la première fois depuis le début de l'année, d'une part en raison du revirement de tendance et d'autre part pour des raisons saisonnières. Avec 106859 chômeurs à la fin décembre 2023, le nombre de chômeurs a été supérieur de 9918 unités, soit de 10,2 %, à celui de décembre 2022.

Le nombre de demandeurs d'emploi se monte à 160087 en moyenne annuelle en 2023 et se situe donc lui aussi nettement en dessous de la moyenne de l'année précédente (-15462/-8,8 %). En 2023, le nombre mensuel de demandeurs d'emploi a suivi la même évolution que le nombre de chômeurs. À la fin du mois de décembre, le nombre de chômeurs s'élevait à 176979 personnes, ce qui correspond à une hausse de 9075 chômeurs supplémentaires, soit de 5,4 % par rapport à l'année précédente.

Il en résulte pour l'année sous revue 2023 un taux de chômage annuel moyen de 2,0 %, ce qui représente une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2022 (2,2 %). Il s'agit du taux de chômage le plus bas depuis plus de 20 ans. Un taux de chômage plus faible a été enregistré pour la dernière fois en 2001 (1,7 %). Avec un taux moyen annuel de 2,0 %, le chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) se situe exactement au même niveau que l'année précédente. Le taux de chômage des actifs seniors (de 50 à 64 ans) a diminué, atteignant une moyenne annuelle de 1,9 % (-0,3 point de pourcentage par rapport à 2022).

Un montant total d'environ 50 millions de francs a été versé jusqu'à présent pour l'indemnité en cas de RHT pour 2023, ce qui représente une diminution notable par rapport au volume de 384 millions de francs comptabilisé l'année dernière, et correspond à nouveau peu ou prou aux chiffres d'avant la pandémie. L'indemnité en cas de RHT, versée à 3289 travailleurs (228 entreprises) en janvier 2023 a vu son ampleur diminuer constamment depuis lors. En octobre 2023 (dernier mois pour lequel des valeurs sont disponibles), l'indemnité en cas de RHT avait été décomptée pour 2635 travailleurs (par 97 entreprises). Ces valeurs devraient encore augmenter quelque peu puisque les entreprises disposent de trois mois pour transmettre leurs décomptes. Si l'on se réfère aux préavis en cas de RHT, le nombre d'indemnités en cas de RHT sollicitées au cours du second semestre 2023 devrait être légèrement supérieur à celui de l'été, tout en restant à un niveau modéré.

### **Excédent de recettes pour l'assurance-chômage**

Selon les estimations actuelles, l'exercice 2023 se soldera pour le fonds de compensation de l'assurance-chômage par des recettes totales de 9,18 milliards de francs (2022 : 9,64 milliards) et des dépenses totales de 6,39 milliards de francs (2022 : 7,33 milliards), ce qui correspond à un excédent de recettes de 2,79 milliards de francs (2022 : excédent de recettes de 2,31 milliards).

Les recettes principales du fonds proviennent notamment des cotisations des assurés et des employeurs, qui s'élèvent à 7,89 milliards de francs (2022 : 7,94 milliards), et de la contribution de la Confédération liée à la loi COVID-19, en particulier pour le paiement rétroactif de la part des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail correspondant aux vacances et jours fériés, contribution d'un montant de 0,53 milliard de francs (2022 : 0,90 milliard). Quant aux dépenses principales, elles sont constituées des indemnités de chômage, qui se sont montées à 4,28 milliards de francs en 2023 (2022 : 4,79 milliards) et des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, qui se sont montées à 0,58 milliard de francs (2022 : 0,90 milliard).

### **Chômage : indicateurs pour décembre 2023**

**Les chômeurs inscrits en décembre 2023 :** selon les relevés du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), à fin décembre 2023, 106859 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 8848 de plus que

le mois précédent. Le taux de chômage a augmenté, passant de 2,1 % en novembre 2023 à 2,3 % pendant le mois sous revue. Le chômage a augmenté de 9918 personnes (+10,2 %) par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

**Le chômage des jeunes en décembre 2023 :** le chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) a augmenté de 350 personnes (+3,7 %), passant à 9902. Par rapport au même mois de l'année précédente, il a augmenté de 1129 personnes (+12,9 %).

**Chômeurs de 50-64 ans en décembre 2023 :** le nombre des chômeurs de 50-64 ans a augmenté de 2463 personnes (+8,9 %) pour s'établir à 30124 personnes. Par rapport au même mois de l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 901 personnes (+3,1 %).

**Demandeurs d'emploi en décembre 2023 :** l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits se chiffre à 176979 personnes, soit 8081 de plus que le mois précédent et 9075 (+5,4 %) de plus qu'au même mois de l'année précédente.

**Places vacantes annoncées en décembre 2023 :** le 1er juillet 2018, l'obligation d'annoncer les postes vacants pour les genres de professions dont le taux de chômage national atteint au moins 8 % a été introduite dans toute la Suisse; depuis le 1er janvier 2020, cette valeur seuil est passée à 5 %. Il a diminué de 4588 en décembre, passant à 35380. Parmi ces 35380 places, 20921 étaient soumises à l'obligation d'annonce.

**Réductions de l'horaire de travail décomptées en octobre 2023 :** en octobre 2023, les réductions de l'horaire de travail (chômage partiel) ont touché 2635 personnes, soit 1023 de moins (-28,0 %) que le mois précédent. Le nombre d'entreprises ayant eu recours à de telles mesures a diminué de 45 unités (-31,7 %), passant à 97, celui des heures de travail perdues a diminué de 34128 unités (-20,0 %), pour s'établir à 136698 heures. L'année précédente à la même époque (octobre 2022), le chômage partiel avait sévi dans 273 entreprises, touchant 3887 personnes et entraînant la perte de 196046 heures de travail.

**Personnes arrivées en fin de droits en octobre 2023 :** selon les données provisoires fournies par les caisses de chômage, 1812 personnes ont épousé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage dans le courant du mois d'octobre 2023.

## **Indication : point de presse du 9 janvier 2024**

Un point de presse se tiendra à 9 h 30 dans les locaux du SECO au Holzikofenweg 36, à Berne. La Direction du travail présentera les thèmes annoncés. Les intervenants seront ensuite disponibles pour répondre aux questions et donner des interviews sur place.

---

### **Adresse pour l'envoi de questions**

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Holzikofenweg 36  
CH-3003 Berne  
tél. [+41 58 462 56 56](tel:+41584625656)  
[medien@seco.admin.ch](mailto:medien@seco.admin.ch)

---

### **Documents**

-  [La situation sur le marché du travail en décembre 2023 \(PDF, 1 MB\)](#)
-  [Chômeurs inscrits selon les groupes de nationalités et les pays d'origine \(PDF, 231 kB\)](#)
-  [Le chômage en chiffres \(PDF, 67 kB\)](#)

### **Auteur**

Secrétariat d'Etat à l'économie  
<http://www.seco.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-99617.html>